



*Peindre notre monde...
Sans porter atteinte à la terre*

AquaSurTech OEM (Head Office)
2148, Rte Transcanadienne
Dorval, Québec CANADA H9P 2N4
Tél.: (514) 684-2628 / Fax: (514) 684-2620
sales@aquasurtech-oem.com

Toronto Office
57 Ashbridge Circle, Unit 1
Woodbridge, Ontario
CANADA H9P 2N4

Ohio Office
845 Claycraft Rd, st. J
Gahanna, OH USA
43230

Date de préparation de la FS (mm/jj/aaaa): 08/26/2015

D200 Page 1 de 11

FICHES DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

SECTION 1: IDENTIFICATION

Identificateur du produit utilisé sur l'étiquette

: D200

Code(s) du produit : D200

Usage recommandé du produit chimique et restrictions sur l'utilisation

: Dispersions hybrides de polyuréthane-acrylique pour revêtements
Pas de restrictions connues sur l'utilisation.

Famille chimique : Mélange

Nom, adresse, et numéro de téléphone du fabricant:

Azcor Inc

2148 Rte Transcanadienne
Dorval, QC, Canada H9P 2N4
Numéro de téléphone du fabricant

: (514) 684 - 2628 (Lundi à Vendredi, 8h00 à 17h00, Heure de l'Est américaine)

Nom, adresse, et numéro de téléphone du fournisseur:

AquaSurTech OEM

2148 Rte Transcanadienne
Dorval, QC, Canada H9P 2N4
No. de téléphone du fournisseur

: (905) 684 - 2628 (Lundi à Vendredi, 8h00 à 17h00, Heure de l'Est américaine)

No. de téléphone en cas d'urgence

: Canutec: 613-966-6666

SECTION 2. IDENTIFICATION DES DANGERS

Classification du produit chimique

Liquide - blanc. Odeur - type amine.

Cette matière n'est pas classifiée comme étant dangereuse selon la réglementation U.S. OSHA (29CFR 1910.1200) (Hazcom 2012) et le règlement SIMDUT canadien (Règlement sur les produits dangereux) (SIMDUT 2015).

Éléments d'étiquetage

Pictogramme (s) de danger

Mot indicateur

Non demandé

Mentions de danger

Non applicable.

Conseils de prudence

Non applicable.

Autres dangers

Date de préparation de la FS (mm/jj/aaaa): 08/26/2015

D200 - Page 2 de 11

FICHES DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

Aucune classe de danger définie par OSHA.

Autres dangers qui ne nécessitent pas une classification :

Des fumées toxiques risquent de se libérer durant un incendie.

Peut provoquer une irritation des yeux. L'inhalation du brouillard provoque une irritation du système respiratoire.

L'ingestion peut provoquer une irritation de l'appareil digestif, des nausées, des vomissements et des diarrhées. Le contact direct avec la peau risque de causer une irritation légère ou bénigne transitoire.

Précautions pour la protection de l'environnement:

Probablement pas nocif pour les organismes aquatiques. Éviter le rejet dans l'environnement. Consulter la Section 12 « Renseignements écologiques ».

SECTION 3: COMPOSITION/INFORMATION SUR LES INGRÉDIENTS

Mélange

<u>Nom chimique</u>	<u>Nom commun et les synonymes</u>	<u>No CAS</u>	<u>Concentration</u>
Éther de diéthylène glycol monobutylique	Glycol DB Ether; Diethylene glycol monobutyl ether; DGBE; Butoxydiethylene glycol	112-34-5	2.0 - 5.0

SECTION 4. PREMIERS SOINS

Description des premiers soins

- Ingestion* : Ne PAS faire vomir. Se rincer la bouche à l'eau. Ne jamais rien faire avaler à une personne inconsciente.
- Inhalation* : Amener la victime à l'air libre. En cas d'arrêt respiratoire, pratiquer la respiration artificielle. Si la respiration est difficile, seul le personnel médical est autorisé à donner de l'oxygène.
- Contact avec la peau* : Laver à l'eau et au savon par précaution. Enlever les vêtements et les chaussures contaminés. Laver les vêtements contaminés avant réutilisation. Consulter un médecin si l'irritation se développe et persiste.
- Contact avec les yeux* : Rincer les yeux à l'eau par mesure de précaution. Si on peut enlever facilement les verres de contact portés, le faire. Consulter un médecin si l'irritation se développe et persiste.

Principaux symptômes et effets, aigus et différés

- : Peut provoquer une irritation des yeux. L'inhalation du brouillard provoque une irritation du système respiratoire. L'exposition peut faire rougir, pleurer et piquer les yeux et provoquer des douleurs dans le nez et la gorge, ainsi que de la toux. L'ingestion peut provoquer une irritation de l'appareil digestif, des nausées, des vomissements et des diarrhées. Le contact direct avec la peau risque de causer une irritation légère ou bénigne transitoire.

Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires

- : Assurer des soins de soutien généraux et traiter les symptômes.

SECTION 5. MESURES À PRENDRE EN CAS D'INCENDIE

Agents extincteurs

Agents extincteurs appropriés

- : Employer les moyens appropriés pour la zone affectée.. Dioxyde de carbone et buée d'eau/fine bruine.

Agents extincteurs inappropriés

- : Aucun à notre connaissance. Ne pas utiliser un jet d'eau concentré, qui pourrait répandre le feu.

Date de préparation de la FS (mm/jj/aaaa): 08/26/2015

FICHES DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange / Conditions d'inflammabilité

- : N'est pas considéré inflammable. Cependant, peut brûler si exposé à une chaleur extrême ou aux flammes. Les contenants fermés risquent d'éclater si exposés à une chaleur excessive ou aux flammes à cause de l'accumulation de la pression interne.

Classification d'inflammabilité (OSHA 29 CFR 1910.106)

- : Ininflammable.

Produits de combustion dangereux

- : Oxydes de carbone; Autres composés organiques non identifiés

Équipement de protection spécial et précautions pour les pompiers

Équipement de protection pour les pompiers

- : Les pompiers doivent utiliser un équipement de protection standard, notamment vêtement ignifuge, casque avec visière, des gants, des bottes en caoutchouc, et pour l'entrée dans des espaces clos, un appareil respiratoire autonome. Les pompiers devraient porter un équipement de protection approprié et un appareil respiratoire autonome muni d'un élément facial complet à pression positive.

Méthodes spéciales de lutte contre l'incendie

- : Déplacer les contenants des lieux d'incendie s'il n'y a pas de danger. Refroidir par pulvérisation d'eau les récipients fermés se trouvant à proximité de la source d'incendie. Ne pas laisser pénétrer l'eau d'extinction contaminée dans les égouts ou les cours d'eau. Aménager un barrage pour contrôler l'eau.

SECTION 6. MESURES À PRENDRE EN CAS DE

Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence

- : Tenir tous les autres employés en amont du vent et à l'écart du déversement/rejet. Toutes les personnes mises en cause lors du nettoyage doivent porter un équipement de protection approprié, y compris un appareil respiratoire autonome. Restreindre l'accès aux lieux jusqu'à ce que le nettoyage soit terminé. Voir mesures de protection sous chapitre 7 et 8.

Précautions pour la protection de l'environnement

- : Éviter que le produit déversé s'infilte dans les drains, les égouts, les étendues d'eau ou les espaces fermés. Si nécessaire, endiguer bien en avant du déversement afin d'éviter que l'eau d'écoulement ne s'infilte dans les drains, les égouts, tout autre cours d'eau naturel ou les sources d'eau potable.

Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage

- : Ventiler la zone. Éviter un déversement ou une fuite supplémentaire, si cela est possible sans danger.
Méthodes de nettoyage - déversement mineur - Essuyer avec une matière absorbante (p.ex. tissu, laine).
Méthodes de nettoyage - déversement important - Contenir et collecter le matériel répandu à l'aide d'un matériau absorbant non combustible, (p.e. sable, terre, kieselgur, vermiculite) et le mettre dans un conteneur pour l'élimination conformément aux réglementations locales / nationales (voir chapitre 13).
Contacter les autorités locales compétentes.

Méthodes spéciales d'intervention antidéversement

- : Au Canada: Mesures d'urgence en cas de dispersion accidentelle (613) 996-6666 (CANUTEC)

Si la quantité déversée dans l'environnement excède la quantité rapportable par EPA, il faut immédiatement communiquer avec le National Response Center aux États-Unis (Tél: 1-800-424-8802).

Quantité rapportable (RQ) US CERCLA: Aucun(e).

SECTION 7. MANIPULATION ET STOCKAGE

Précautions relatives à la sûreté en matière de manutention

Date de préparation de la FS (mm/jj/aaaa): 08/26/2015

FICHES DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

: Aucune mesures spéciales ne sont nécessaires pour manipuler ce produit. À manipuler conformément aux bonnes pratiques d'hygiène industrielle et aux consignes de sécurité. Utiliser seulement dans des zones bien ventilées. Porter un équipement de protection adéquat. Éviter de respirer les brouillards ou les vapeurs. Ne pas ingérer. Éviter de manger, de boire, de fumer ou d'utiliser des produits cosmétiques en travaillant avec ce produit. Éviter le contact avec la peau, les yeux et les vêtements. Se laver les mains avant de manger, de boire ou de fumer. Garder les contenants fermés lorsqu'ils ne sont pas utilisés. Tenir à l'écart des matières incompatibles.

Conditions d'un stockage sûr

: Conserver dans un récipient fermé de manière étanche placé dans un endroit bien ventilé. Entreposer à l'écart des matières incompatibles et éloigné de l'ensoleillement direct. Les lieux d'entreposage doivent être identifiés clairement, libres de toute obstruction et accessibles au personnel qualifié et autorisé seulement. Inspecter régulièrement les contenants pour vérifier s'ils sont endommagés ou s'ils fuient. Interdiction de fumer dans le secteur.

Substances incompatibles : Oxydants forts

SECTION 8. CONTRÔLE DE L'EXPOSITION/PROTECTION INDIVIDUELLE

<u>Limites d'exposition:</u>				
<u>Nom chimique</u>	<u>ACGIH TLV</u>		<u>OSHA PEL</u>	
	<u>TWA</u>	<u>STEL</u>	<u>PEL</u>	<u>STEL</u>
Éther de diéthylène glycol monobutylique	10 ppm (inhalable) (vapeur)	P/D	P/D	P/D

Contrôles de l'exposition

Ventilation et mesures d'ingénierie

: Veiller à une ventilation adéquate. Appliquer les mesures techniques nécessaires pour respecter les valeurs limites d'exposition professionnelle. Lorsque raisonnablement faisable, ceci devrait se faire par aspiration aux postes de travail et une extraction générale convenable. En cas de ventilation insuffisante, porter un appareil de protection respiratoire approprié.

Protection respiratoire

: Si les mesures d'ingénierie ne sont pas adéquates et des pratiques de travail ne sont pas efficaces dans l'exposition de contrôle à ce matériel, portent alors la protection respiratoire approuvée appropriée. Si la limite d'exposition TLV est dépassée, un respirateur homologué NIOSH/MSHA est conseillé. Choisir les appareils respiratoires selon la forme et la concentration des contaminants dans l'air et conformément à OSHA (29 CFR 1910.134) ou CSA Z94.4-02.

Protection de la peau

: Porter un équipement de protection adéquat. L'aptitude des gants pour un poste de travail spécifique devrait être discuté avec le fournisseur de gants de protection.

Protection des yeux/du visage

: Porter des lunettes à coques antiéclaboussures ou avec un écran facial.

Autre équipement de protection

: Porter les vêtements protecteurs appropriés pour prévenir le contact avec la peau, comme des combinaisons ou une chemise à manches longues, des pantalons, des chaussures et des chaussettes. D'autres équipements protecteurs, comme une douche oculaire ou une douche d'urgence, peuvent être nécessaires selon l'exposition et les normes au lieu de travail. D'autres équipements peuvent être exigés dépendant des normes du lieu de travail.

Considérations générales d'hygiène

Date de préparation de la FS (mm/jj/aaaa): 08/26/2015

FICHES DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

: Éviter de respirer les vapeurs ou le brouillard. Éviter le contact avec la peau, les yeux et les vêtements. Éviter de manger, de boire, de fumer ou d'utiliser des produits cosmétiques en travaillant avec ce produit. Bien laver les mains après la manipulation du produit avant de manger, de boire, de fumer ou d'utiliser les toilettes. Enlever et laver les vêtements contaminés avant réutilisation. À manipuler conformément aux bonnes pratiques d'hygiène industrielle et aux consignes de sécurité.

SECTION 9. PROPRIÉTÉS PHYSIQUES ET CHIMIQUES

Apparence : Liquide - blanc
Odeur : type amine
Seuil olfactif : P/D
pH : 8.5
Point de fusion/point de congélation
: P/D
Point initial d'ébullition et domaine d'ébullition
: P/D
Point d'éclair : P/D
Point d'éclair, méthode : P/D
Taux d'évaporation (acétate n-butylique = 1)
: P/D
inflammabilité (solide, gaz) : Non applicable.
Limite inférieure d'inflammabilité (% en vol.)
: P/D
Limite supérieure d'inflammabilité (% en vol.)
: P/D
Propriétés comburantes : Aucun à notre connaissance.
Propriétés explosives : P/D
Tension de vapeur : P/D
Densité de vapeur : P/D
Densité relative / Poids spécifique
: 1.04
Solubilité dans l'eau : soluble
Autres solubilité(s) : P/D
Coefficient de partage: n-octanol/eau / Coefficient de répartition eau/huile
: P/D
Température d'auto-inflammation
: P/D
Température de décomposition
: P/D
Viscosité : <7 m²/s (104°F (40°C))
Matières volatiles (% en poids)
: P/D
Composés organiques volatils (COV)
: 25 g/l
Pression absolue du récipient
: P/D
Distance de projection de la flamme
: P/D

Date de préparation de la FS (mm/jj/aaaa): 08/26/2015

FICHES DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

Autres observations physiques/chimiques

: Aucun rapporté par le fabricant.

SECTION 10. STABILITÉ ET RÉACTIVITÉ

Réactivité : N'est normalement pas réactif.

Stabilité chimique : Stable dans des conditions normales.

Risque de réactions dangereuses

: Une polymérisation dangereuse ne se produit pas. Pas de réactions dangereuses connues dans les conditions normales d'utilisation.

Conditions à éviter : Assurer une ventilation adéquate, surtout dans les endroits clos. Éviter le contact avec les matières incompatibles.

Matériaux incompatibles : Oxydants forts

Produits de décomposition dangereux

: Aucun rapporté par le fabricant. Se référer aux produits de combustion dangereux à la Section 5.

SECTION 11. DONNÉES TOXICOLOGIQUES

Information sur les voies d'exposition probables:

Voies d'entrée - inhalation : OUI

Voies d'entrée - peau et yeux : OUI

Voies d'entrée - ingestion : OUI

Voies d'exposition - absorption cutanée

: NON

EFFETS ÉVENTUELS POUR LA SANTÉ:

Symptômes d'exposition de courte durée (aiguë)

Signes et symptômes - Inhalation

: L'inhalation du brouillard provoque une irritation du système respiratoire. Les symptômes peuvent inclure la toux et l'éternuement.

Signes et symptômes - ingestion

: L'ingestion peut provoquer une irritation de l'appareil digestif, des nausées, des vomissements et des diarrhées.

Signes et symptômes - peau : Le contact direct avec la peau risque de causer une irritation légère ou bénigne transitoire.

Signes et symptômes - yeux : Peut provoquer une irritation des yeux. L'exposition peut causer une irritation temporaire, une rougeur ou un malaise.

Risque d'effets chroniques sur la santé

: Pas d'information disponible.

Mutagénicité : N'est pas sensé être mutagène chez les humains.

Cancérogénicité : N'est pas classifiable comme cancérogène pour l'homme. Aucun des composants sont inscrits comme étant cancérogènes par ACGIH, IARC, OSHA ou NTP.

Effets sur la reproduction & Tératogénicité

: N'est pas sensé avoir d'autres effets sur la reproduction.

Sensibilisation à la matière : N'est pas sensé être un sensibilisateur respiratoire ou cutané.

Effets spécifiques sur organes cibles

: La substance ou le mélange n'est pas classé comme toxique spécifique pour un organe cible, exposition unique.

La substance ou le mélange n'est pas classé comme toxique spécifique pour un organe cible, exposition répétée.

Date de préparation de la FS (mm/jj/aaaa): 08/26/2015

FICHES DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

Maladies aggravées par une surexposition

: Affections cutanées, troubles de la vue et troubles respiratoires déjà existants.

Substances synergiques

: Aucun rapporté par le fabricant.

Données toxicologiques

 : Il n'existe aucune donnée pour le produit lui-même, seulement pour les ingrédients.
 Voir les données ci-dessous pour la toxicité aigue.

<u>Nom chimique</u>	CL50(4hr)	DL50	
	<u>inh, rat</u>	<u>(Oral, rat)</u>	<u>(cutané, lapin)</u>
Éther de diéthylène glycol monobutylique	P/D	6560 mg/kg	2764 mg/kg

Autres dangers toxicologiques importants

: Aucun connu ou rapporté par le fabricant.

SECTION 12. DONNÉES ÉCOLOGIQUES

Écotoxicité

: Il n'existe pas d'information disponible pour le produit lui-même. Empêcher le produit de pénétrer dans les égouts, les cours d'eau ou le sol.

Voir les tableaux suivants pour les données écotoxiques pour chaque ingrédient.

Données Écotoxicité:

Composants	No CAS	Toxicité pour les poissons		
		CL50 / 96h	NOEL / 21 jour	Facteur M
Éther de diéthylène glycol monobutylique	112-34-5	1300 mg/L Crapet arlequin	P/D	Aucun(e).

Composants	No CAS	Toxicité pour les daphnias		
		CE50 / 48h	NOEL / 21 jours	Facteur M
Éther de diéthylène glycol monobutylique	112-34-5	> 100 mg/L Daphnia magna	P/D	Aucun(e).

Composants	No CAS	Toxicité pour les algues		
		EC50 / 96h or 72h	NOEC / 96h or 72h	Facteur M
Éther de diéthylène glycol monobutylique	112-34-5	> 100 mg/L/96hr	≥100mg/L	Aucun(e).

Persistance et dégradabilité

: Il n'existe pas d'information disponible pour le produit lui-même.

Potentiel de bioaccumulation

: Il n'existe pas d'information disponible pour le produit lui-même.

Voir les données suivantes pour renseignements sur les ingrédients.

<u>Composants</u>	<u>Coefficient de partage: n-octanol/eau (log Kow)</u>	<u>Facteur de bioconcentration (FBC)</u>
Éther de diéthylène glycol monobutylique (CAS 112-34-5)	0.56	1.4 - 3

Mobilité dans le sol

: Il n'existe pas d'information disponible pour le produit lui-même.

Date de préparation de la FS (mm/jj/aaaa): 08/26/2015

FICHES DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

Effets nocifs divers sur l'environnement

- : Les caractéristiques écologiques de ce produit n'ont pas été entièrement analysés. Contient une matière qui risque d'être nocive pour l'environnement. Le produit ne doit pas s'infiltrer dans les drains ou les cours d'eau, ou être déposé là où cela pourrait affecter les eaux de surface ou souterraines.

SECTION 13. DONNÉES SUR L'ÉLIMINATION

Manipulation en vue de l'élimination

- : À manipuler conformément aux bonnes pratiques d'hygiène industrielle et aux consignes de sécurité. Manipuler les déchets conformément aux recommandations indiquées dans la section 7. Puisque les contenants vides peuvent contenir des résidus du produit, respecter les avertissements sur l'étiquette même après avoir vidé le contenant.



Méthodes d'élimination

- : Les contenants doivent être éliminés conformément à tous les règlements fédéraux, provinciaux et locaux applicables. Communiquer avec les agences locales, fédérales, provinciales pour connaître la réglementation spécifique.

RCRA (Resource Conservation and Recovery Act/Loi sur la conservation et la remise en état des ressources)

- : Si ce produit, tel que fourni, devient un déchet aux Etats-Unis, il pourrait respecter les critères de classification d'un déchet dangereux tel que défini par RCRA, Title 40 CFR 261. Le générateur des déchets a la responsabilité de déterminer l'identification adéquate du déchet et de la méthode d'élimination. Pour disposer des déchets ou des matières inutilisées, vérifier avec les agences environnementales tant au niveau fédéral que local.

SECTION 14. INFORMATIONS RELATIVES AU TRANSPORT

Information sur la réglementation	Numéro ONU	Nom d'expédition des ONU	Classe(s) de danger pour le transport	Groupe d'emballage	Étiquette
Canada (TMD)	None.	Non réglementé.	Non réglementé	Aucun(e).	
Canada (TMD)	Aucun(e).				
Informations supplémentaires					
Les États-Unis (DOT)	None.	Non réglementé.	Non réglementé	Aucun(e).	
Les États-Unis (DOT)	Aucun(e).				
Informations supplémentaires					

Précautions particulières à prendre par l'utilisateur

- : Des conseils de prudence adéquats doivent accompagner l'emballage.

Dangers pour l'environnement

- : Ce produit ne respecte pas les critères d'un mélange étant dangereux pour l'environnement selon le Code IMDG. Consulter Section 12 pour plus de renseignements environnementaux.

Transport en vrac conformément à l'annexe II de la convention Marpol 73/78 et au recueil IBC

- : Non applicable.

Date de préparation de la FS (mm/jj/aaaa): 08/26/2015

FICHES DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

SECTION 15. INFORMATION SUR LA RÉGLEMENTATION

Renseignement fédéral É.-U :

Les composants inscrits ci-dessous sont présents sur les listes de produits chimiques fédérales américaines suivantes

<u>Composants</u>	<u>No CAS</u>	TSCA Inventory	CERCLA Reportable Quantity (RQ) (40 CFR 117.302):	SARA TITLE III: Sec. 302, Extremely Hazardous Substance, 40 CFR 355:	SARA TITLE III: Sec. 313, 40 CFR 372, Specific Toxic Chemical	
					Toxic chimique	concentration de minimis
Éther de diéthylène glycol monobutylique	112-34-5	Oui	P/D	S/O	Non	No

SARA TITLE III: Sec. 311 et, 312, Exigences Fiches signalétiques, 40 CFR 370 Hazard Classes: Aucun(e).

Lois É.-U. "State Right to Know":

Les produits chimiques suivants sont inscrits par chacun de ces états:

<u>Composants</u>	<u>No CAS</u>	California Proposition 65		Liste d'état "Right to Know"					
		Inscrit	Type de toxicité	CA	MA	MN	NJ	PA	RI
Éther de diéthylène glycol monobutylique	112-34-5	Non	N'est pas listée	No	No	No	No	No	No

Canadian Information:

Renseignements Loi canadienne sur la protection de l'environnement (CEPA): Tous les ingrédients énumérés apparaissent sur la Liste intérieure des substances (DSL).

Classification SIMDUT: Voir Section 2.

Renseignement international:

Les composants inscrits ci-dessous sont présents sur la liste d'inventaire internationale suivante:

<u>Composants</u>	<u>No CAS</u>	European EINECS	Australia AICS	Philippines PICCS	Japan ENCS	Korea KECI/KECL	China IECSC	NewZealand IOC
Éther de diéthylène glycol monobutylique	112-34-5	203-961-6	Present	Présent	(7)-97; (2)-422	KE-10466	Present	HSR001075

SECTION 16. AUTRES INFORMATIONS

Légende

- : ACGIH: American Conference of Governmental Industrial Hygienists
- AICS: inventaire australien des Substances Chimiques
- ETA: Estimation toxicité aiguë
- CA: California
- CAS: Chemical Abstract Services
- CERCLA: Comprehensive Environmental Response, Compensation, and Liability Act of 1980
- CFR: Code of Federal Regulations
- DOT: Department of Transportation
- CE50: Concentration effective 50%.
- EINECS: Inventaire Européen des Substances chimiques Commerciales Existantes
- EPA: Environmental Protection Agency
- HMIS (Hazardous Materials Information System/Système d'information sur les matières dangereuses)
- HSDB: Hazardous Substances Data Bank

Date de préparation de la FS (mm/jj/aaaa): 08/26/2015

FICHES DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

CIRC: Centre international de recherche sur le cancer
 IMDG: Code maritime international pour les marchandises dangereuses
 Inh: Inhalation
 KECI Coréen : substances chimiques existantes Inventaire
 KECL Coréen : produits chimiques existants Liste
 CL: Concentration létale
 DL: Dose létale
 MA: Massachusetts
 MN: Minnesota
 MSHA: Mine Safety and Health Administration
 S/O: Sans objet
 P/D: Pas disponible
 NFPA: National Fire Protection Association
 NIOSH: National Institute of Occupational Safety and Health
 NOEC: Concentration sans effet observé
 NJ: New Jersey
 NTP: National Toxicology Program / Programme national de toxicologie
 OSHA: Occupational Safety and Health Administration
 PA: Pennsylvania
 PEL: Permissible exposure limit (Limite d'exposition permise)
 PICCS: Philippine inventaire des produits chimiques et des substances chimiques
 RCRA: Resource Conservation and Recovery Act
 SARA: Superfund Amendments & Reauthorization Act
 STEL: Limite d'exposition à court terme (Short Term Exposure Limit)
 TMD: Loi et Règlement sur le transport des marchandises dangereuses au Canada
 TLV: Valeurs seuils (Threshold Limit Values)
 TWA: Moyenne pondérée dans le temps
 SIMDUT: Système d'information sur les matières utilisées au travail

Références



- : 1. ACGIH Documentation sur les valeurs seuils et les indices d'exposition biologique (2015)
- 2. Monographes du Centre International De Recherche sur le Cancer, recherché
- 3. Centre canadien d'hygiène et de sécurité, bases de données CCIInfoWeb (Chempedium et RTEC)
- 4. Fiche signalétique du fabricant.
- 5. Liste des listes US EPA Title III
- 6. Liste de la Proposition 65 de l'État de Californie
- 7. OCDE - Le portail mondial de l'information sur les substances chimiques - portail eChem 2015

Date de la préparation (mm/jj/aaaa)

: 08/26/2015

Autres considérations spéciales pour une manipulation

- : Mise à disposition d'informations, d'instructions et de mesures de formation appropriées à l'intention des opérateurs.

<p>Préparée pour: AquaSurTech OEM 2148 Trans-Canada Highway, Dorval, Québec Canada H9P 2N4</p>	 AquaSurTech OEM
<p>Préparée par: ICC The Compliance Center Inc. Téléphone: (888) 442-9628 (U.S.): (888) 977-4834 (Canada) http://www.thecompliancecenter.com</p>	 ICC Compliance Center

FICHES DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

DÉNI DE RESPONSABILITÉ

Cette fiche de données de sécurité a été établie par ICC Centre de Conformité Inc. en utilisant l'information fournie par Azcor, Inc. et le service de renseignements du CCOHS. Les renseignements contenus dans la fiche de données de sécurité sont offerts pour votre considération et à titre indicatif lorsque que vous serez exposé à ce produit. ICC Centre de Conformité Inc et Azcor, Inc. n'acceptent aucune interprétation comme étant une garantie exprimée ou implicite et n'assument aucune responsabilité quant à l'exactitude ou la précision des données contenues dans cette fiche. Les données dans cette fiche ne peuvent être applicables en cas de mélange avec un autre produit ou dans un autre procédé.

Cette fiche de données de sécurité ne peut être changée, ou modifiée de quelque façon que ce soit sans avoir obtenue, au préalable, la permission explicite de ICC Centre de Conformité Inc. et Azcor, Inc.

FIN DU DOCUMENT